

# Supervision des formateurs et praticiens en Méthode ESPERE® Saison 2020 / 2021

## Participants concernés

Les rencontres de supervision s'adressent aux formateurs ou praticiens en individuel en Méthode ESPERE®, accrédités ou en cours d'accréditation par l'Institut ESPERE International.

## Objectifs

- Clarifier les aspects théoriques de la méthode : règles relationnelles, concepts et outils
- Se perfectionner dans l'enseignement ou la pratique de la méthode, clarifier les règles, les concepts et l'utilisation des outils grâce à l'apport du superviseur et à la confrontation de pratique avec les pairs
- Travailler sur les retentissements vécus en situation d'animation ou d'accompagnement

## Méthodologie

Le travail se fait à partir des situations d'animation ou d'accompagnement individuel, amenées par les participants. Le superviseur fait travailler les personnes en visualisation externe et effectue des apports théoriques ou techniques. La contribution de chacun des participants est sollicitée, en termes d'apports ou d'expression des points de vue et des ressentis. Des mises en situation sont réalisées, au sein du groupe, par les participants. Pour ceux qui le souhaitent, la vidéo peut être utilisée pour une exploitation plus complète de ces mises en situation.

## Intervenant

**Jean-Luc Mermet** a créé en 2002 avec le psycho-sociologue Jacques Salomé, l'Institut ESPERE International dont il a été pendant 7 ans le vice-président et est aujourd'hui membre du Conseil de Veille. Il est expert auprès de l'APM, Association pour le Progrès du Management qui fédère 7 500 dirigeants d'entreprise dans 26 pays. Il a formé depuis 17 ans 11 promotions de formateurs et consultants en Méthode ESPERE®, soit plus de 175 professionnels dont il assure également la supervision. Riche de 10 années d'expérience de management en entreprise, il s'est également formé de façon approfondie à la relation humaine, la résolution non-violente des conflits et en psychanalyse. Depuis 1997, il dirige le centre de formation RELIANCE qui intervient dans tous les secteurs professionnels, ainsi que dans le champ personnel et familial. Auteur de « Deux bouts, la relation ! », éd. Chronique Sociale, ainsi que de chroniques dans « La Lettre du Cadre Territorial.

## A GRENOBLE

### Déroulement

Les séances de supervision se déroulent sur une journée. Elles sont proposées à raison **d'un vendredi par mois, 7 en présentiel et 2 en visioconférence. La régularité étant préférable dans le travail de supervision**, il est conseillé de s'engager pour des séances régulières, au rythme qui convient à chacun.

### Dates et horaires

**2020** : 25 septembre - 23 octobre (visioconférence) - 27 novembre

**2021** : 8 janvier - 5 février (visioconférence) - 5 mars - 16 avril - 30 avril (visioconférence) - 21 mai - 11 juin - 2 juillet (visioconférence)

**Accueil à partir de 8h30 - Supervision de 9h à 17h30**

### Lieu

Reliance - 14 avenue Victor Hugo - 38130 Echirrolles

Toutes possibilités d'hébergement (dont auberge de jeunesse et chambres d'hôte) et de restauration à proximité immédiate... plus la montagne pour ceux qui voudraient prolonger leur week-end.

### Prix

Les inscriptions se font en ligne (sauf en cas de prise en charge par un organisme de financement)

- En cas de prise en charge personnelle (prix nets de TVA) :

- ✓ Inscription à 4 séances ou plus, du 25 septembre 2020 au 2 juillet 2021 : **85 € / séance**  
NB : en cas d'inscription à moins de 2 semaines avant la 1ère date, le tarif de cette 1ère séance est de 105 €
- ✓ Dans les autres cas, prix de la séance :
  - jusqu'à 2 semaines avant la date : **100 €**
  - à moins de 2 semaines avant la date : **120 €**

- En cas de prise en charge par un organisme de financement, prix de la séance : **295 €**  
(Attention, prévoir environ 2 mois pour le dossier de prise en charge par l'organisme financeur)

### Conditions de désistement

#### Inscriptions groupées

L'inscription à 4 séances ou plus permet de bénéficier d'un tarif préférentiel et implique un engagement sur les dates choisies.

Le désistement éventuel d'1 date, avec report jusqu'au 2 juillet 2021, est possible sans frais.

Pour chaque report supplémentaire jusqu'au 2 juillet 2021, 20 € de frais de gestion seront dus.

En cas d'impossibilité de report sur l'année scolaire en cours, il ne sera pas fait de remboursement.

En cas d'annulation de notre part d'une session, le montant sera remboursé par virement bancaire.

#### Inscriptions unitaires

En cas de désistement du participant jusqu'à 2 semaines avant la séance, il est possible de reporter la séance une fois sur un délai maximum d'un an avec indication de la date choisie au plus tard 2 semaines avant.

En cas de désistement ultérieur, le montant de la formation est conservé par Reliance ; en cas de force majeure justifié, il peut éventuellement faire l'objet d'un avoir à valoir sur une action future dans un délai d'un an à compter de la date de l'action qui est l'objet du désistement.

## NANTES

### Dates

28 et 29 octobre 2020

### Horaires

de 9h à 17h30 chaque jour, soit 14 heures de formation

### Lieu

Vertou (44) - Adresse complète précisée ultérieurement

### Prix de la session (net de TVA)

En cas de prise en charge à titre personnel : **220 €**

Pour une inscription anticipée jusqu'au 30 juin 2020 : **200 €**

Les inscriptions se font en ligne pour les personnes prenant en charge la formation à titre personnel.

En cas de prise en charge par un employeur ou un OPCO : **590 €**

Nous contacter pour la convention de formation

(Attention, prévoir environ 2 mois pour le dossier de prise en charge par l'organisme financeur)

### Conditions de désistement

En cas d'annulation de la part de Reliance, le prix de la formation est remboursé dans les 8 jours suivant l'annulation.

En cas de désistement de la part du participant plus d'1 mois avant le début de la formation, 20 % du montant sera conservé pour frais de gestion. Le restant lui sera remboursé dans les 8 jours suivant le désistement.

En cas de désistement ultérieur, le montant de la formation est conservé par Reliance ; en cas de force majeure justifié, il peut éventuellement faire l'objet d'un avoir à valoir sur une action future dans un délai d'un an à compter de la date de l'action qui est l'objet du désistement.

## LA REUNION

### Dates à définir

Session de 2 jours, en week-end - animée par Jean-Luc Mermet

### Horaires

Accueil à partir de 8h00 - Supervision de 8h30 à 17h

### Lieu

A préciser

### Prix (hors repas et salle comprise, nets de TVA)

**Un tarif préférentiel** est appliqué en cas d'inscription **plus de 4 mois** avant le début de chaque session.

- ✓ Prise en charge personnelle :
  - Inscription plus de 4 mois avant : **180 €**
  - Inscription moins de 4 mois avant : **230 €**
- ✓ Prise en charge par un employeur ou OPCO : **590 €** / session de 2 jours

### Modalités d'inscription et de paiement

**Inscription et paiement en ligne sur notre site (pour les inscriptions à titre individuel)**

#### Conditions de désistement :

En cas de désistement de votre part jusqu'à 2 semaines avant la session, 20 % de frais de gestion sont conservés.

En cas de désistement ultérieur, la session est due.

